SUISSE · UNION EUROPÉENNE

Bilatérales III : l’essentiel

Le paquet Suisse–UE en cinq points, avec les sources officielles.

1/5

C’est quoi ?

Un paquet d’accords signé le 2 mars 2026. Il met à jour les accords bilatéraux existants et en ajoute de nouveaux : électricité, sécurité alimentaire, santé, programmes européens.

Ce n’est pas une adhésion à l’UE.

2/5

Ça coûte combien ?

350 mio CHF / an

De 2030 à 2036, dont 308 millions pour la cohésion et 42 pour la migration. D’ici l’entrée en vigueur : 130 millions par an.

3/5

Qu’est-ce qui change ?

- La Suisse reprend les évolutions du droit européen dans les domaines couverts, après sa propre procédure.
- Un tribunal arbitral tranche les différends ; il consulte la Cour de l’UE sur le droit européen.
- Une clause de sauvegarde et 14 mesures de protection des salaires.

4/5

Qui est pour, qui est contre ?

Pour : PS, PLR (parti divisé), VERT-E-S, PVL.
Pour sous conditions : le Centre.
Contre : UDC.

Positions officielles nationales, voir les fiches.

5/5

Et maintenant ?

Le Conseil des États examine l’accord sur l’électricité à la session d’hiver. Le Conseil national doit ensuite se prononcer sur tout le paquet. Puis, très probablement, une votation populaire.

Tout le détail, les sources, le vrai ou faux et le quiz :

bilat3.ch/essentiel/

Site d’information indépendant et non partisan, réalisé par Cédric Nussbaumer. État au 22 octobre 2026. Aucune consigne de vote.